

Annemasse Agglo

Annemasse · Les Voirons Agglomération

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 04 JUL. 2023

ID : 074-200011773-20230704-AG_2023_030-AR

SLO

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N°AG_2023_030

Objet : Nomination de Monsieur Léopold VANDENBROUCKE, mandataire de la régie de recettes du centre aquatique de Château Bleu.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération, dite Annemasse Agglo, Monsieur Gabriel DOUBLET, élu par le conseil communautaire en date du 15 juillet 2020 ;

Vu l'arrêté Préfectoral n° 2007-3569 du 5 décembre 2007 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de la Région Annemassienne et de la Communauté de Communes des Voirons,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la décision n°D-2014-0091 en date du 27 mai 2014, portant constitution d'une régie de recettes auprès du service centre aquatique de Château Bleu,

Vu la délibération B-2017-178 en date du 28 juin 2017 fixant le régime indemnitaire tenant compte des sujétions et expertises des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur **Léopold VANDENBROUCKE** agent de la fonction publique territoriale est nommé mandataire de la régie de recettes du centre aquatique à partir **du 1^{er} juillet 2023** avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci. Les agents en fonction sur le poste de mandataire de la régie de Château Bleu sont au 1^{er} juillet : (Claire DORET, Marie BENIT, Rania MOISE, Corinne BUCHAUD).

Article 2 : Monsieur **Léopold VANDENBROUCKE** ne bénéficie pas du régime indemnitaire lié à leurs groupes de fonctions définis par l'assemblée délibérante,

Article 3 : Monsieur **Léopold VANDENBROUCKE** est conformément à la réglementation en vigueur chargé de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il recueille ou qu'il lui est avancé par le comptable public, du maniement des fonds et des mouvements de comptes de disponibilités, de la conservation de pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

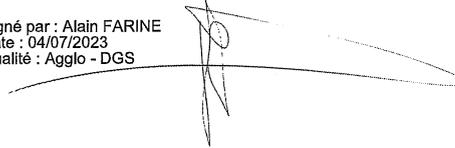
Article 4 : Monsieur **Léopold VANDENBROUCKE** ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans les actes mentionnés en visa du présent arrêté, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

Article 6 : Monsieur **Léopold VANDENBROUCKE** est tenu de présenter les registres comptables, les fonds et les formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Article 7 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés de la communauté d'agglomération Annemasse – les Voirons Agglomération, télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie et notifié aux intéressés. Une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité et au Président du CDG 74.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage. Le recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Signé par : Alain FARINE
Date : 04/07/2023
Qualité : Agglo - DGS



Notification aux intéressé(e)s :

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire,
La Trésorière principale d'Annemasse
Madame Marie-Laure SARRAZIN-RAMAYE
Le

Pour le Président et par délégation
Le directeur général des services
Alain FARINE
Annemasse le

La régisseuse titulaire,
Madame Marine TONOLI
Date :
Signature :

Le mandataire,
Monsieur Léopold VANDENBROUCKE
Date :
Signature :